

Jungholtz

S'Dorfblättla



Photo : Daniel DIEBOLD

▶▶ Le mot du Maire

Chères Jungholtziennes,
chers Jungholtziens,

A l'issue du second tour des élections départementales qui a eu lieu le 27 juin 2021 c'est donc le binôme M. KLEITZ Francis et Mme PAGLIARULO Karine qui est arrivé en tête à Jungholtz avec 70.24% des voix exprimées. Le taux de participation au second tour a atteint 36,24% à Jungholtz, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est de 34.3% ; mais le taux d'abstention à Jungholtz a toutefois enregistré un record de 63,76 % .

J'adresse mes plus vifs remerciements à tous ceux qui ont soutenu la liste de Francis et Karine et de leurs suppléants, Hyacinthe et moi-même. Je voudrais aussi remercier tous les habitants de Jungholtz qui ont fait la démarche d'aller voter. N'oublions pas que le droit de vote permet aux citoyens d'un État de voter pour exprimer leur volonté, à l'occasion d'un scrutin ! Et j'ai une pensée toute particulière pour l'un de nos doyens du village qui à la veille de ses 95 ans a fait le déplacement pour exercer son droit et faire entendre sa voix ; vous avez tout mon respect et êtes un modèle pour la jeune génération. Permettez moi aussi de remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de ces élections, je tiens tout particulièrement à saluer votre implication et à vous dire à quel point votre investissement personnel est essentiel pour la vie de notre commune et de nos institutions.

Dans de bulletin, vous trouverez des informations pratiques bien sûr, un volet historique, et je salue Bertrand Risacher pour sa précieuse contribution qui nous apporte un éclairage intéressant et passionnant sur le passé de notre village. Vous trouverez aussi le défi que s'est lancé Arthur un jeune sportif du village, chapeau pour cet exploit qu'il a bien voulu nous communiquer et partager.

Jungholtz est un village à taille humaine, un village où il fait bon vivre et je souhaite ardemment qu'il puisse conserver ce statut durant encore de nombreuses décennies. Mais pour ce faire il est indispensable que chacun y mette du sien et que le respect, le savoir vivre ne doivent pas être imposés mais soit **un réel art de vivre** pour chacun.

Je suis excédé par le nombre croissant d'incivilités constatées !

Pour ce qui concerne la vitesse excessive, je comprends qu'il peut est tentant de rouler à vive allure sur cette route départementale qui traverse le village ou sur une belle ligne droite ; mais ceci est plus qu'inquiétant et dangereux pour les habitants et notamment pour les enfants. Des réflexions sont en cours (rétrécissements de chaussée, feux tricolores, priorités à droite, etc...) pour trouver des solutions et modifier le comportement de ces automobilistes irrespectueux, même la zone 30 aux abords de l'école n'est pas respectée !

Mais la vitesse excessive n'est pas la seule raison de mon 'coup de gueule', les nuisances visuelles se multiplient tout comme le niveau de crottes qui a dépassé le seuil de tolérance sur les trottoirs et dans les espaces verts !

Après la pédagogie, voici l'heure du ras-le-bol et des sanctions face à ces incivilités. "On ne discute plus !"

Pour l'heure, l'été s'est installé, profitons des privilèges de cette saison estivale pour recharger nos batteries avant la reprise du mois de septembre..., pas de changement pour la rentrée scolaire de septembre pour nos jeunes, par contre la rentrée 2022 se fera sans Hartmannswiller qui quitte le RPI.

Je vous souhaite un bel été  qu'on annonce chaud et sec avec une liberté retrouvée, en partie seulement, car les gestes barrières resteront d'actualité. A toutes et à tous bonnes vacances.

Guy HABECKER
Maire de Jungholtz ■

*PS : la mairie sera fermée au public
du 09 au 22 Août 2021 inclus
Une permanence téléphonique sera
assurée par moi-même et mon adjointe.*



► Rencontre avec Mme la Ministre

Samedi 3 Juillet 2021 – Salle Polyvalente - Remise de la Légion d'Honneur à M. Laurent BRAESCH

M. le Maire a eu l'honneur de participer avec Mme Brigitte KLINKERT, ministre déléguée chargée de l'Insertion auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion à la cérémonie officielle de remise de la Légion d'honneur à M. Laurent BRAESCH.

Cette rencontre s'est déroulée à la salle polyvalente de Jungholtz ; voici



un extrait de son allocution :

"Une remise d'insignes constitue toujours un moment particulier, solennel certes, mais dans lequel affleure aussi beaucoup d'émotion.

Cher Laurent, notre commune, la tiens depuis quelques années, est évidemment très fière qu'un de ses citoyens et de plus, un membre du Conseil Municipal, soit ainsi distingué et mis à l'honneur.

Recevoir cette distinction est le signe de la gratitude de la République pour l'action audacieuse et exemplaire que tu as menée dans l'exercice de ton activité professionnelle.

Mais il est évident qu'au-delà de ton remarquable parcours professionnel, cette distinction est aussi une marque de reconnaissance pour tes nombreux talents et tes qualités humaines et de cœur que tu as su mettre au service de ta mission en tant que directeur d'établissements pour personnes âgées dépendantes.

Cette distinction est une récompense pour un parcours exemplaire qui aujourd'hui se concrétise avec cette cérémonie, entouré de tes proches, de tes amis et de tes confrères, entourés de toutes celles et ceux qui veulent aujourd'hui te manifester leur affection et, je n'en doute pas, leur admiration.

Je veux donc te redire merci pour l'exemple que tu donnes à chacun d'entre nous, merci pour ton humilité, merci pour ce que tu apportes !

Merci Laurent et en mon nom, au nom du Conseil Municipal et des habitants de Jungholtz, toutes nos félicitations.

EXPOSITION ARCHI-FANTASTIC
Dessins de John Howe
Célèbre directeur artistique du monde de J.R.R. Tolkien

LES PORTES DU TEMPS
DIE TÜR DER ZEIT

1^{ER} JUILLET
> 31 AOÛT 2021

PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE DE LA NEUENBOURG
GUEBWILLER

Informations au 03.89.62.56.22

CHÂTEAUNEUBOURG
3 rue du 4 février, 68500 Guebwiller

► **Les Dominicains de Haute Alsace** vous proposent de découvrir le couvent au Clair de Lune les **4 et 18 août à 21h**, avec Laurent Coquart, guide conférencier. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le couvent se révèle enfin. Des prières qu'on y récitait aux petites histoires cachées du bâtiment, du temps du marché aux premiers concerts...

Infos pratiques :

<https://www.les-dominicains.com/.../visites-guidees-au-clair-...>

► **Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges Créé en 1989, il s'étend sur trois régions que sont l'Alsace, la Franche-Comté et la Lorraine. Il compte parmi les plus grands Parcs Naturels de France.**

► Exposition - Rencontres - Ateliers : Les orchidées sauvages des Ballons des Vosges, du **16 juin au 28 novembre 2021** – Espace Nature Culture à Haut du Them – Château Lambert

- Exposition artistique Bestiaire, du **19 juin au 5 septembre** – Point d'accueil du Grand ballon
- Exposition photographique, Lumière sur les papillons du massif vosgien, du **1er juillet au 30 octobre** – Médiathèque de la vallée de Munster
- Exposition photographique, La belle histoire du col de la Schlucht du **14 juillet au 15 août 2021** – Chapelle Notre-Dame des Chaumes au col de la Schlucht
<https://www.parc-ballons-vosges.fr/> ■

► Les jeunes et les jobs d'été ...

2021 ! «C'est une vraie galère». Les offres de jobs d'été étaient rares cette année.

Les offres d'emplois estivaux, qui concernent chaque année près de la moitié des lycéens et étudiants, se sont rarifiées dû au confinement et à la crise économique (titrait "Le Parisien").

En effet, les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois étudiants (cafés-hôtels-restaurants mais aussi les parcs d'attractions, la grande distribution, etc...) ont été touchés de plein fouet par le confinement. De nombreuses entreprises ont préféré attendre de rétablir un taux d'activité normal avant de recruter, même pour un job d'été ; donc, moins de postes à pourvoir, toujours autant de candidats, et voilà le marché saturé !

Habituellement la commune recrute deux jeunes du village pour s'occuper des espaces verts durant les congés de l'ouvrier communal, mais aussi en fonction des projets, prendre en charge la rénovation des locaux communaux, comme les salles de

classes... ou comme prévu au planning de cette année, la rénovation d'une table bien solide avec ses bancs, offerte à la commune. Un petit coup de ponçage et de peinture et voilà qu'elle sera parfaite pour le parc

Pour les jeunes ce job d'été est une opportunité intéressante et pour la commune elle a pour objectif de faire bénéficier les jeunes de 16 - 17 ans d'une expérience en milieu professionnel par le biais d'un travail saisonnier.

Cette année la commune a pris le parti d'allouer un budget plus important aux jobs d'été et de répondre favorablement à la candidature de 6 jeunes qui se partageront les 2 mois d'été pour œuvrer aux côtés des agents municipaux.

En ce début juillet :



- Jorisse s'est occupé des plantations pour l'embellissement du village,
- Marine quant à elle est à l'administration et s'est attelée entre autre à l'archivage ; tâche très chronophage mais vraiment indispensable,
- Lorenzo est affecté aux espaces verts et vient de terminer le nettoyage des allées du cimetière avec l'aide d'une météo bien capricieuse et changeante et
- Titouan se retrouve avec 2 employeurs, d'une part pour son job à la boulangerie/épicerie et d'autre part pour la prise en charge de "La Poste communale".

Suivront pour les semaines à venir, Alessio et David, principalement missionné pour l'entretien courant et les espaces verts.

Une belle opportunité pour ces jeunes de comprendre les missions et le fonctionnement de la commune et se rendre compte du rôle qu'ils ont à jouer au sein de la commune, et pourquoi pas, se découvrir une vocation ... ■

Stop aux Incivilités !

Déjection canine, quelles solutions concrètes ?

Comme les mégots de cigarettes, la nuisance, visuelle comme olfactive, des déjections canines et chevalines posent de véritables problèmes : dégradations du cadre de vie, souillures des espaces publics, prolifération des microbes, risques de chute, coût important du nettoyage des zones souillées via l'intervention d'agents de propreté... etc.

Par égard pour les agents chargés de l'entretien des espaces verts et pour les jeunes enfants, qui peuvent profiter des espaces de jeux pour se rouler dans l'herbe, il est demandé à chaque propriétaire de chien de veiller à ramasser les déjections canines.

Les déjections sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux, à l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les



espaces des jeux publics pour enfants. Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Très négatives pour l'image de notre commune, les crottes sont aussi inacceptables en terme d'hygiène et de santé publique.

Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Une fois que le compagnon à quatre pattes a fait ses besoins, les propriétaires sont invités à appliquer la "Méthode du Sac".

Il suffit de se munir d'un sac plastique ou plutôt papier, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte, de retourner le sac et de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter dans la poubelle la plus proche. **Tout manquement à cette règle peut être sanctionné par une amende** d'un minimum de 68 euros (pouvant être majorée jusqu'à 450 euros) ; les communes sont libres d'en fixer le montant.

Les rues de Jungholtz, mais tout particulièrement, le parc, le chemin des pèlerins vers Thierenbach, l'espace vert du pré du Vallon, et tout particulièrement celui autour de

la salle la polyvalente ne sont pas des 'CANIPARCS'.

En effet, actuellement nous constatons une dégradation inadmissible de l'espace vert tout autour de la salle polyvalente. Un espace régulièrement jonché de crottes ! Ce n'est pas le chien qui est en cause mais son propriétaire qui est sans gêne et ne se préoccupe pas des nuisances qu'il cause à autrui !

La mairie a mis en place des distributeurs de sacs à crottes permettant à chaque propriétaire de chien de ramasser les déjections de son compagnon à 4 pattes.

Mais il existe aussi des kits individuels, bien connus des propriétaires de chiens responsables et respectueux des autres. Des mini kits pour les déjections canines : mini rouleaux de sacs, petites pochettes à accrocher à la laisse, pinces ramasse crottes, etc...



Il est urgent que les propriétaires de chiens et chevaux soient sensibilisés au ramassage des déjections de leurs compagnons à 4 pattes.

Nous mettrons ce point relatif à cette **incivilité récurrente**, à l'ordre du jour du conseil municipal de septembre pour délibérer sur le montant de l'amende. ■

État Civil

"Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants."

Jean d'Ormesson



Au courant de ce premier semestre 2021, plusieurs cérémonies d'adieux ont été célébrées. Nos pensées émues accompagnent les familles en deuil.

Mme Anne-Marie BLUEM née EGERT
est décédée le 22 janvier 2021

Mme Marie Andrée RISACHER née RAYMOND
est entrée dans la Lumière éternelle le 25 février 2021

M. Paolo DI DIO - BLUEM
est décédé le 2 mars 2021 à l'âge de 69 ans

M. Edmond APPELSHAUSER
est décédé le 16 mars 2021 dans sa 92^{ème} année

Mme Yvette SCHLEIFFER-PERICAS née JUNG
est décédée le 16 mai 2021 à 83 ans

M. Robert CUNAT
est décédé le 17 juin 2021 à l'âge de 67 ans
"Sàlù binander, un màchani ke sorga"

M. Maurice ANNAHEIM
est décédé le 2 juillet 2021 dans sa 73^{ème} année

Mme Madeleine FEDER née ARNOLD
est décédée le 9 juillet 2021 dans sa 92^{ème} année

Mme Michelle LEDIN née ERNY
est décédée le 12 juillet 2021 à l'âge de 64 ans.

Le fils de Mme Yvette SCHLEIFFER-PERICAS, née JUNG, décédée le 16 mai 2021 à l'âge de 83 ans, a souhaité rendre hommage à sa maman et évoquer un petit bout de son parcours de vie pour tous ceux qui l'ont connue.

Elle était une femme d'une force et d'une vivacité peu communes, ce qui était un atout indéniable pour son métier. En effet, fille de commerçants (ses parents géraient LA COOP de Guebwiller) elle aussi, avait attrapé la 'bosse du commerce' et a suivi cette voie en travaillant quotidiennement au sein du deuxième circuit de distribution de fruits et légumes de France : les marchés.

De par son métier, elle était connue de tous ; à Jungholtz elle a tout d'abord habité au 5 rue de Rimbach, puis après une vie bien remplie au service des autres elle s'est installée rue de la Chapelle avec son époux Jean Schleiffer.



Photo prise lors de son 80^{ème} anniversaire

On aime sa mère presque sans le savoir, et on ne s'aperçoit de toute la profondeur des racines de cet amour qu'au moment de la séparation dernière.

Guy de Maupassant

Les naissances

Félicitations pour ce petit être qui vient de naître. Prenez bien soin de votre bien le plus précieux qui apportera des rires, de la joie et de la chaleur dans votre maison. Bienvenue à ces jeunes citoyens de Jungholtz et toutes nos

Félicitations aux heureux parents.



Jade DAILLE le 07/01/2021
François DAILLE & Mélody ARNOULD



Thoreau ETCHELLS le 26/05/2021
Luke ETCHELLS & Alice POCOCK



Ioan HUSZOVITS le 24/06/2021
Loïc HUSZOVITS & Audrey MUNSCH



Chloé RIEFLE le 25/06/2021
Mathieu RIEFLE & Gaëlle BURGER

Grands Anniversaires (70 ans et plus)

JULIET	ADAM	Gilbert	03/07/1940
	ALTHEIMER	Lucien	06/07/1926
	BALDINGER née WEHRLIN	Nicole	05/07/1949
	BIEBLER née TSCHUDY	Erna	12/07/1938
	BLUEM née SCHAFFHAUSER	Christiane	23/07/1945
	BROQUET	Jean-Paul	25/07/1948
	HESSE née WELLENREITER	Liliane	11/07/1939
	KAUFFMANN	Henri	06/07/1934
	LAPP	Joseph	20/07/1932
	LAPP née HAEGEL	Marie	10/07/1935
AOUT	LEDIN	Jean-Louis	12/07/1947
	WICKY	Charles Albert	30/07/1947
	BRUCKER	Rémi	31/08/1940
	GROFF	Maurice	09/08/1938
	KURST née MARTIN	Anne	20/08/1942
	LAUCHER née KATZ	Marie Bernadette	18/08/1938
	MAISON	Bernard	13/08/1945
SEPTEMBRE	NILLY	Jean Pierre	02/08/1947
	PERICAS	Paul	21/08/1942
	WOLFF	Jean-Marie	11/08/1949
	BOLTZ	Joseph	13/09/1932
	BROQUET née MARTIN	Hélène	17/09/1948
	FEDRY née SEILLER	Liliane	19/09/1937
	GONCALVES	Manuel	13/09/1941
GUEBEL	Gilbert	26/09/1936	

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler, de préférence par mail, afin que nous puissions en tenir compte.

C'est enfin un 'ouf' de soulagement qui est poussé suite à l'assouplissement du confinement et à la levée partielle de certaines restrictions décrétées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Un soulagement qui laisse entrevoir avec optimisme le bout du tunnel. Il est temps de retrouver le cours d'une vie "proche de la normale", dans l'attente de jours encore meilleurs avec l'éradication totale de cette pandémie.

Pour le maire et ses adjoints, c'est aussi une "bouffée d'oxygène" sur la voie d'un retour à la vie normale qui prendra certes du temps à s'installer, mais qui dès à présent permet des retrouvailles avec les "ainé(e)s" du village, garants de la mémoire et de l'esprit solidaire qui y règne.

Au cours de ce premier semestre 2021 nous avons eu le plaisir de mettre à l'honneur notre doyenne :

Mme Jeanne POGGI, toujours aussi pétillante et alerte du haut de ses 97 printemps. Mme POGGI, une figure emblématique de Jungholtz où elle vit encore aujourd'hui entourée de ses enfants, ses 15 petits enfants et ses arrières petits enfants ; depuis un an elle est aussi arrière-arrière-grand-mère.

Elle aime suivre l'actualité via le journal de notre région, faire des mots croisés et regarder la télé notamment l'émission de Kohlanta qu'elle suit chaque vendredi soir. Sans oublier la broderie qu'elle exerce encore. Elle aime aussi faire des promenades dans le jardin pour observer les beautés de la nature, des fleurs, papillons et du potager...

Joyeux Anniversaire



Mme Marie Madeleine BIHRY a soufflé ses 95 bougies alors que nous étions encore en période de confinement. La municipalité a fait livrer un beau panier garni pour agrémenter cette journée d'anniversaire et lui rappeler que nous pensons bien à elle et lui souhaitons le meilleur pour sa santé.

encore du vélo régulièrement et passe de bons moments à écouter de la musique, souvent de la musique du folklore autrichien qu'il accompagne au synthétiseur ! Un bel exemple à suivre.

C'est entouré de ses deux filles, sa petite-fille Aline et Lilou son arrière petite fille qu'il a tenu à recevoir la municipalité autour d'un apéritif dinatoire rythmé par des anecdotes de sa vie, passée à Jungholtz. Il se souvient qu'au début de son mariage avec Cécile FIESINGER (1927-2018), tous deux originaires de Rimbach-Zell, n'avaient vraiment aucune envie de s'installer à Jungholtz ☺ .

Chez les hommes, ils sont au nombre de trois à se partager le privilège de fêter leur 95^{ème} anniversaire en ce début d'année 2021, comme la reine Elisabeth II .

Le 24 janvier, c'était au tour de **M. Auguste MISTLER (le doyen)**, puis le 1^{er} février **M. Claude FRICKER** lui a emboîté le pas, et le 6 juillet le Maire et ses adjoints ont enfin pu renouer avec la convivialité d'un temps d'échange avec **M. Lucien ALTHEIMER**.

M. ALTHEIMER, toujours aussi alerte et sémillant, est autonome dans sa vie quotidienne, il conduit sa voiture, fait



Ce début du mois de juin a aussi été l'occasion de mettre à l'honneur **M. Pierre BLUEM** pour son passage au statut d'octogénaire.

Ils étaient au nombre de 4 à avoir passé ce cap en 2021. Jungholtz, compte à ce jour 53 personnes de plus de 80 ans, soit 5.7 % de ses habitants en 2021.

Et nous avons envie de leur dire : "Même si en vieillissant on s'assagit, souvent on retrouve aussi le petit grain de folie qu'on avait mis de côté. L'âge ne doit donc pas nécessairement être synonyme de sérieux, bien au contraire. Alors n'hésitez pas à faire rire vos proches", et à nous compter vos souvenirs...



La grande traversée

La grande traversée

Alors que l'été vient de s'installer permettant à certains d'entre vous de profiter pleinement des randonnées en montagne, nous souhaitons mettre à l'honneur un jeune sportif du village qui a réalisé en avril dernier une performance remarquable en traversant le massif des Vosges du nord au sud ... en courant ! De quoi vous donner des idées pour vos futures sorties en montagne (ou pas!) .

Actuellement étudiant en STAPS (Licence de sciences et techniques des activités physiques et sportives) à Strasbourg,



Arthur (2^{ème} en partant de la gauche) à son arrivée à Belfort avec une partie de son staff

Arthur Boehringer est un jeune sportif émérite du village. Passionné de Trail (discipline de course à pied généralement sur longue distance se pratiquant en milieu naturel) il a, à seulement 21 ans, déjà réalisé plusieurs bonnes performances sur différentes courses dans la région et s'est lancé en avril dernier un défi aussi impressionnant que difficile : réaliser la traversée du Massif Vosgien du nord au sud en tentant d'approcher les temps des records précédemment établis sur ce parcours par certains grands noms du trail français. Cette traversée longue de 210 km pour un dénivelé cumulé de 7600m est en effet convoitée par de nombreux coureurs même si peu d'entre eux finissent par se lancer concrètement dans l'exercice de ce défi démentiel. Par le passé l'ultra traileur et aventurier vosgien Stéphane Brogniart avait par exemple réussi à relier Abreschviller (57) à Belfort (90) en 31 heures et 6 minutes avant qu'un autre spécialiste de la discipline, Maxime Grenot ne réussisse le tour de force d'abaisser le record à 26 heures et 41 minutes.

Ces diverses performances avaient fait mûrir chez Arthur l'envie de, lui aussi, tenter ce défi. Après une première tentative à l'été 2020 où des douleurs musculaires l'avaient empêché de mener son projet à son terme, il a comme à son habitude fait preuve d'une formidable volonté pour, en avril dernier, venir à bout des 210 km séparant les premiers contreforts mosellans du Massif Vosgien à la place de la mairie de Belfort.

Ainsi, après un départ (très) matinal d'Abreschviller Arthur a d'abord rejoint le Col du Donon dans le Bas-Rhin avant de relier le Col de Sainte Marie où il a pu compter sur le soutien de sa famille venu le soutenir en nombre. Il a ensuite successivement relié les Bagenelles, le Col du Bonhomme, celui de la Schlucht, avant de longer la fameuse route des crêtes séparant le Haut-Rhin du département des Vosges.

Puis, après un passage au Markstein au crépuscule il a rejoint le Grand Ballon durant la nuit avant de redescendre sur Thann, porte d'entrée de la dernière grosse portion de son défi comportant notamment le Ballon d'Alsace qu'il a atteint à l'aube de son deuxième jour de course. Les 30 derniers kilomètres, interminables, lui ont fait traverser le village de Giromany dernière étape avant d'entamer la dernière ligne droite le menant à la place de la mairie de Belfort symbolisant la fin de ce défi hors norme !



Arthur profitant d'un court moment de repos entre deux tronçons de sa traversée

Finalement il n'aura pas fallu plus de 34 heures à Arthur pour parcourir les 210 km et 7600 mètres de dénivelé en bénéficiant seulement de 10 minutes de sommeil !

Épuisé mais fier de sa performance il a pu trouver du réconfort auprès de ses proches venus l'accueillir sur place, avant de prendre la route du retour (en voiture cette fois !) qui l'a ramené à Jungholtz.

Il semble important de préciser que contrairement à la plupart des coureurs se lançant dans ce défi fou, Arthur ne bénéficiait pas de sponsors majeurs ni d'une équipe composée de soigneurs ou de masseurs. Il a pu réaliser cette performance grâce au soutien de nombreux amis tous passionnés comme lui de Trail et d'aventure qui ont contribué de manière active à la réussite de son projet : certains d'entre eux l'ont ainsi accompagné sur certains tronçons du parcours tandis que d'autres le devançaient en voiture afin de lui préparer des



La grande traversée



Malgré la fatigue Arthur n'oublie jamais de profiter de la beauté qu'offre les paysages du massif Vosgien



Le profil (impressionnant !) de la traversée réalisée par Arthur en seulement 34 heures

ravitaillements à différents endroits du parcours. Réaliser ce défi sans support financier important et en comptant uniquement sur la fidélité à toute épreuve de ses amis rajoute du mérite à sa performance déjà remarquable !

Jamais en reste de projets sportifs extrêmes et guidé par la volonté de mettre en avant le massif Vosgien à travers ses performances il envisage de se lancer un autre défi complètement dingue : réaliser un maximum de dénivelé positif en ski de randonnée durant 24 heures !

Ce défi pourrait avoir lieu l'hiver prochain dans le massif du Grand Ballon même s'il est encore bien trop tôt pour officialiser la tenue d'un tel événement...

Au nom du village, Arthur, nous voulons te dire un grand bravo !



Arthur (à gauche) observant le sommet du Rothenbachkopf durant sa traversée

Histoire des maisons de Jungholtz et de leurs occupants - 2ème partie

d'après le chanoine Alfred Beyer
traduction et commentaires : Bertrand RISACHER ¹

Schlossbergstrasse

[rue du Château]

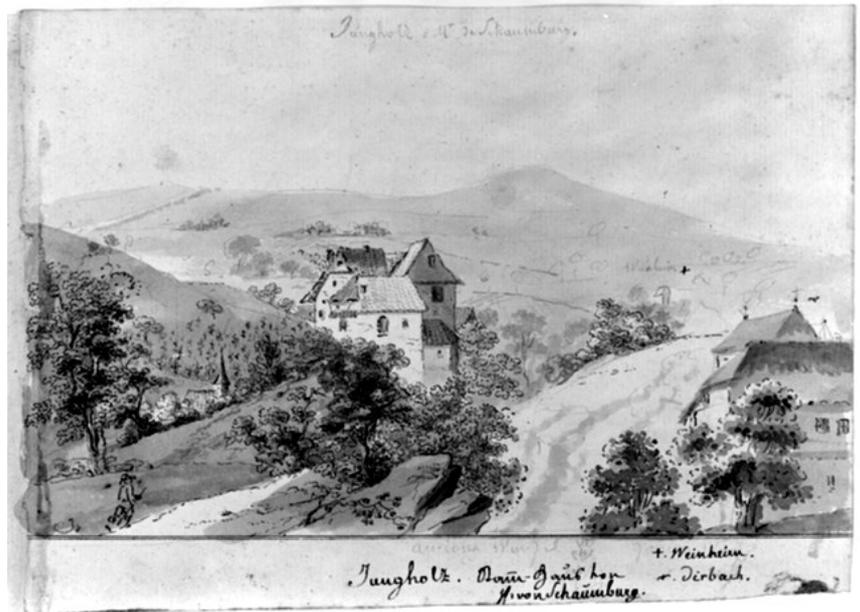
[Son nom lui vient de l'ancien château des Schauenburg, détruit en 1793, dont il ne reste aujourd'hui plus de trace excepté une partie du mur d'enceinte dans la propriété de Monsieur Gilbert Soliva.

C'est autour de ce château qu'est né le village de Jungholtz. En effet, en 1259, les frères Jean, Conrad, Egelolf et Wernher de Jungholtz, fils de Conrad, et leur cousin Cuno, seigneurs de Jungholtz font oblation de leur château à l'évêque de Strasbourg, Henri de Stahleck. L'acte précise que les gens qui voudraient résider sur la montagne de Jungholtz (qui in monte Jungholtz residere voluerint) leur sont aussi concédés en fief. Désormais les Jungholtz ont le droit de les juger et de percevoir l'impôt. Ces hommes ont le statut de serfs, ou, en tout cas, ne sont pas complètement libres, puisqu'ils peuvent être inféodés.

C'est l'origine du village de Jungholtz, qui, dans un premier temps s'est blotti au pied du château.

Cet accord de 1259 est donc la charte de fondation du village de Jungholtz. La charte parle des habitants au futur, ce sont les gens qui viendront s'établir sur la montagne de Jungholtz, donc le village n'existe pas encore, il est en projet. Les premiers habitants sont des paysans. Ils viennent des terres de l'évêque, c'est à dire de Soultz et des autres localités du Haut Mundat.

Le village est donc né à partir de 1259 et en 2019 il a pu fêter son 760^{ème} anniversaire].



Le château de Jungholtz en 1776
(cabinet des estampes, Strasbourg)

N° 1 [n°4] : Maison Joseph Urban

La maison a été construite en 1877. Un juif du nom de Hertz l'a ensuite achetée [il s'agit en fait du prénom Hertz ou Hirsch. D'après le recensement de 1861, le boucher Herschel Lévy, 32 ans, avec sa femme, Sara, née Hecker, 21 ans, et ses filles Linna, 2 ans, et Marie, 1 an, habitaient dans la partie du hameau de Jungholtz qui dépendait de Soultz]. Puis il l'a revendu à la famille Auguste Urban [1851-1908] - Marie Schwamm [1854-1921] (appelée Marie Holder parce qu'elle fut adoptée par la famille Holder alors qu'elle était orpheline). Actuellement elle est occupée par leur fils Joseph Urban [(1887-1949) marié à Thérèse Schlund (1896-1942)].

N° 3 [n°6] : Maison Léon Dreyfus

La maison fut construite par le grand-père de l'actuel occupant Léon Dreyfus. Le grand-père s'appelait Antoine Dreyfus [1828-1894]. Le père d'Antoine Dreyfus, prénommé Joseph, était un militaire originaire de Durmenach]. Il était marié [depuis 1863] à Marguerite Schmitt [née en 1842]. Leur fille, Cécile, se fit religieuse chez les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny sous le nom de sœur Marie Théodore. Elle exerça sa vocation d'abord en Espagne, ensuite à Senlis, puis

Histoire

en Bretagne et enfin à Antony près de Paris. Leur fils, Charles, épousa Françoise Urban (le mari [né en 1865] décéda le 15 avril 1911 et l'épouse [née en 1863] le 16 juillet 1937). De cette union naquirent Marie (le 19 mai 1889), Charles (en 1890 mais qui mourut dès 1894) et Anne (née le 2 mars 1892). Comme la majorité des habitants de Jungholtz, les Dreyfus furent évacués dans le Wurtemberg en janvier 1916. C'est là, à Mühlacker, que Anne s'éteignit d'une édifiante et sainte mort. Le curé de la paroisse fit une émouvante oraison funèbre au cimetière et fit imprimer sur l'image funèbre : *ave pia anima ! [sois âme pieuse]*

Le dernier fils de Charles Dreyfus, Léon (né le 18 avril 1896) se maria avec Hélène Moschenross [1895-1959] de Wuenheim et occupe actuellement la maison.

N° 5 [n° 8] : Maison Dreyer

N° 7 [maison disparue] : Maison Aloïs Kempf

A l'origine cette demeure appartenait à François Bruat [né en 1842 à Jungholtz, époux en 1866 de Régine Habecker, née en 1845] originaire de la vallée de Saint-Amarin puis à son fils André [en fait à son frère, né en 1845]. Elle eut beaucoup à souffrir de la guerre 1914-1918. Lorsqu'André Bruat décéda à Willer sur Thur, ses fils Achille, Arthur et Joseph vendirent la maison aux époux Aloïs Kempf [1883-1951] - Thérèse Gutfreund [1894-1943] (le mari était originaire de Sélestat et l'épouse d'Ebersheim). Elle fut cédée le 11 mars 1929 pour 10 125 francs.

N° 9 [n°12] : Maison Jean-Baptiste Helm dite St Johanneshaus

La maison était la propriété de Nicolas Helm [(1870-1919). Il avait épousé Julie Bruggert]. Au fronton de la demeure se trouvait une statue en bois représentant saint Jean d'où le nom donné à la maison.

La maison était louée à une pauvre femme, qui, d'après le récit qu'en a fait Henriette Helm [1886-1957] épouse d'Aloïs Moritz [1880-1954], le 4 novembre 1941, pendant un hiver particulièrement rude scia et fendit la statue en morceaux pour la brûler. La même année la maison subit un incendie et un an jour pour jour après son geste la pauvre dame perdit la vue ! Le curé Schloesser offrit à la famille Nicolas Helm une autre statue. Pendant la Grande Guerre la statue fut descendue par des mains indécrites et en 1918, on la retrouva mutilée dans un champ dit « Judengottesacker ». [Il s'agit du cimetière israélite qui s'étend tout autour de la butte de l'ancien château. Les Juifs avaient obtenu le 6 mars 1655 une parcelle prise dans le Thiergarten qui se trouvait dans les fossés du château pour y enterrer leurs morts. Le cimetière israélite était séparé en deux par un sentier appelé « Judenackerweg » qui permet de joindre la rue des Tuiles à la rue du château. Au débouché de ce sentier on trouve le « Judenbächlen » qui correspond au petit ruisseau appelé le « Thierenbach »]. On peut aujourd'hui encore voir les pièces

de la statue dans la cave de la maison.

La maison fut atteinte par des obus pendant la Première Guerre mondiale mais elle fut très vite restaurée après le conflit. Après le décès de Nicolas Helm, la maison passa à son neveu Jean-Baptiste Helm [(1895-1951) marié à Marie Victoire Clementz. Les époux avaient deux enfants : Catherine et Raymond].

N°2 [n°1] : Maison Eugène Habecker

Un parent de « Sepp Onkel » [Joseph Kuentz (1834-1913) nommé Henri Diebel a fait construire la maison. Il la vendit ensuite à l'entrepreneur de construction Xavier Keller [1838-1909] de Jungholtz en 1877. Ce dernier n'y vivait pas encore que la maison brûla. Elle fut reconstruite mais brûla une seconde fois puis après une nouvelle construction elle brûla une troisième fois. Aux environs de 1900, la maison actuelle fut bâtie. La famille Habecker [Eugène (1870-1952) et Cécile Bauer (1877-1958)], avaient 18 enfants dont 12 survécurent], occupe la demeure depuis 1903 et l'a achetée en 1921.

N° 4 [n°3] : Maison Habecker

La maison était autrefois une remise avant d'être transformée en maison d'habitation.

N° 6 [n°5] : Maison Albert Katz

La maison appartenait tout d'abord à la famille Didier Walter [(1834-1881) marié en 1856 à Willer-sur-Thur à Françoise Wetzels], le grand-père de Joseph Walter [(1862-1903) marié à Apollonia Kubler (1865-1943)] qui habite dans la Judengasse [rue de l'usine] et de Rosalie Walter [1894-1989] l'épouse de Félix Heinrich [né en 1894 à Ebersheim et décédé à Jungholtz en 1970] qui habitent la rue de Rimbach). Didier Walter était chargé d'entretenir la machine à vapeur à la fabrique Latscha. En 1882, il se brûla mortellement à la chaudière à vapeur [en fait, ce dramatique accident eut lieu en 1881 puisque Didier Walter décéda des suites de ses blessures le 9 décembre 1881 à l'hôpital de Sultz]. Sa fille, Catherine [née en 1860], mariée à Jacques Miesch [né en 1858 à Zurich] s'installa alors rue du château. Pendant un moment, après la mort de Didier Walter, les occupants prétendirent qu'il y avait des « spectres » et « un esprit frappeur ». Mais dans le village, les gens pensaient plus à une mise en scène pour obtenir une rente de la fabrique Latscha et Cie à la suite de l'accident.

A la suite d'un incendie, la maison fut reconstruite grâce à un prêt de Mademoiselle Syren de Guebwiller. Cette dernière épousa par la suite un certain Monsieur Hagenios de Guebwiller. Le peintre Albert Katz [(1868-1942) marié à Joséphine Kuster (1870-1943)] travailla un jour pour cette famille, et les époux Hagenios lui suggèrent d'acheter la maison de Jungholtz (elle devait être vendue aux enchères). Albert Katz acheta la maison en 1913 pour 3000 marks. Le



fil, Henri, hérita de la maison en 1943. A l'étage s'était installé un cordonnier du nom de Finanz.

N° 8 [maison disparue]: Maison Joseph Werner

La première maison fut construite par Joseph Bruat [(1798-1873) originaire de Bitschwiller, époux de Madeleine Richard (1810-1880), père de François, habitant au n°3]. Celle-ci s'élevait en bas dans le jardin puis après l'incendie elle fut reconstruite au bord de la rue comme c'est le cas actuellement. C'est la famille Joseph Schmitter qui en fit ensuite l'acquisition puis elle passa à la fille, Joséphine Schmitter [1864-1943] (qui épousa Xavier Kubler le 16 octobre 1886). L'époux [né en 1864] décéda en 1899 et la veuve se remaria le 26 décembre 1903 avec Joseph Werner de Saint-Nabor (le couple eut deux filles). En décembre 1915, la maison fut détruite par des obus. Après la guerre elle fut rebâtie grâce aux dommages de guerre.

N° 10 [n° 9]: Maison Camille Fugler

La maison est une ancienne dépendance du château. Elle appartenait tout d'abord à Jean-Baptiste Didierjean [1832-1914] qui y vivait avec son petit-fils Léon Joseph Didierjean (fils de sa fille Justine). Léon Joseph tomba pendant la Première Guerre mondiale le 26 mars 1917 à l'âge de 19 ans. L'épouse de Jean-Baptiste Didierjean [Anne Marie Durny] mourut le 5 mars 1894 à l'âge de 55 ans. A la mort de Jean-Baptiste Didierjean, le 30 décembre 1914 à l'âge de 82 ans, la maison passa à son fils prénommé lui aussi Jean Baptiste [1866-1923] marié à Anna Kuentz [1873-1954]. Le mari décéda subitement le 9 novembre 1923 âgé de 57 ans. Le fils, Henri, en hérita et la vendit par le biais de l'agence Gyss de Guebwiller à Henri Fugler [(1874-1944) marié à Marie Anne Kleider] qui acheta en même temps la maison détruite et le jardin de Joseph Kuentz. Le 1^{er} août 1934, Camille Fugler [(1904-1986), époux d'Irma Friederich de Rimbach-Zell] s'installa dans la demeure.

Derrière la maison Fugler, se tenait l'ancienne laiterie ou, selon d'autres, la maison des servantes de l'ancien château [il s'agit, d'après le plan de partage de 1797, de l'ancienne métairie ou « marquairie » du château qui englobait la maison Fugler et se prolongeait jusqu'au mur d'enceinte intérieur surplombant le cimetière israélite. En 1767, la marcairie était affermée à un anabaptiste, Abraham Lauber. Lors du partage de 1797, l'inspecteur des Bâtiments publics du département de Haut-Rhin qui se rendit au château de Jungholtz pour « vérifier et examiner si le château de Jungholtz avec son enclos ... peut être commodément partagé en cinq parts et portions égales ... » fit une description du bâtiment : « Qu'au-dessous du dit château à demi-hauteur de la monticule (sic) se trouve une petite maison qui servait autrefois de Marquairie composée d'un Rez-de-chaussée, d'un Étage et cave au dessous, le tout de même dans un état déperissant ». Il s'agit d'un bâtiment solide dont les murs atteignent presque un mètre d'épaisseur. Pendant la guerre elle était occupée par les

familles Schrepel-Hunold et Jacobberger [Benjamin, garde-chasse, né à Kruth en 1854]. Elle appartenait alors à la famille Joseph Kuentz surnommé « Sepp Onkel ». Ce dernier s'était installé à Jungholtz en 1882. Il était originaire de Gundolsheim [où il était né en 1834] et épousa Elisabeth Leidy [1849-1913] dont les parents [Conrad Leidy (1797-1863) était tisserand (c'est-à-dire qu'il travaillait à domicile sur un métier à bras), rue du Château en 1851] possédaient déjà ladite maison [le mariage eut lieu à Jungholtz en 1869 et leur premier enfant, Joseph Quirin naquit à Jungholtz en 1870. Les suivants, virent le jour à Gundolsheim, où la famille résida jusqu'en 1881 puisque trois enfants naquirent à Jungholtz en 1881, 1882 et 1885]. Il décéda le 31 août 1913 à l'âge de 80 ans et son épouse décéda la même année, le 2 novembre, à la suite d'un accident à la gare de Soultz.

A côté de la maison se trouvait un puits [sur la propriété d'Eugène Habecker]. Trois enfants de Joseph Kuentz, âgés de 4 ans, 14 ans et une fille de 18 ans (Marie qui décéda le 26 décembre 1895) furent pris de fièvre et en moururent. Le médecin diagnostiqua un germe pathogène qui provenait de l'eau du puits et sur ses conseils le puits fut comblé.

En décembre 1915, la maison fut complètement détruite par des obus. Elle fut arrachée et les trois fils de « Sepp Onkel », Robert [1874-1954], Auguste [1873-1963] et Emile [né en 1879], s'installèrent à Cernay avec l'argent des dommages de guerre.

[Entre les propriétés n° 9 et 18 se trouve un petit chemin surnommé le « Begyweg »].

N° 12 [n°18] : Maison Reyer

La maison appartenait à Marie Helm [servante en 1911 chez Paul Metzger, comptable à Danjoutin, 10 rue du docteur Fréry], qui la vendit à Léopold Fischer [né en 1858 à Mitzach et époux d'Emma Didierjean, fille de Jean-Baptiste]. Ce dernier la revendit, en 1910, à la famille Louis Reyer [1870-1936] - Rose Hauler [1878-1954].

N° 14 [n°18] : Maison Reyer

La propriétaire, Marie Helm, vendit la maison à Léopold Fischer. Ce dernier la revendit, en 1910, à la famille Louis Reyer-Rose Hauler. En 1940, le fils du couple Reyer-Hauler, prénommé Léon [1911-1979] s'y installa avec son épouse Marie Ansel [1913-2003].

N° 16 [n°16] : Maison Henri Helm

Une première maison appartenant à la famille Helm [Maurice (1855-1929) marié à Anne Marie Zeisser (1864-1940)] fut complètement détruite le 21 décembre 1915 par des obus. Le petit garçon, Henri [1900-1950], fut blessé à la jambe et à l'aîne, ainsi que sa nièce Augustine Moritz (la fille de Henriette Helm [1886-1957] et de Aloïs Moritz [1880-1954]) qui fut blessée à la tête. En 1928/1929, Henri Helm fit reconstruire la maison.

Histoire

N° 18 [n°14] : Maison Aloïs Moritz

Une première maison avec une grange et une étable appartenant à la famille Maurice Helm fut complètement détruite le 21 décembre 1915 par des obus. En 1928/1929, Aloïs Moritz, époux de Henriette Helm, reconstruit une maison neuve à l'emplacement des ruines.

Aloïs Moritz était originaire de Rimbach. Son frère entra chez les Pères Blancs sous le nom de Frère Arsène et il œuvre aujourd'hui encore en Afrique.

Schlossringstrasse [impasse du Château]

N°1 [n°4 rue du Château]: Maison Joseph Urban

Il s'agit de la même maison que celle située au N°1 de la Schlossbergstrasse. L'entrepreneur de construction, Joseph Birr de Jungholtz (qui mourut le 27 décembre 1891 à l'âge de 40 ans) a bâti les trois maisons numérotées 2, 3 et 4 de la Schlossringstrasse.

N° 2 [n° 2] : Maison Nietlisbach-Meyer

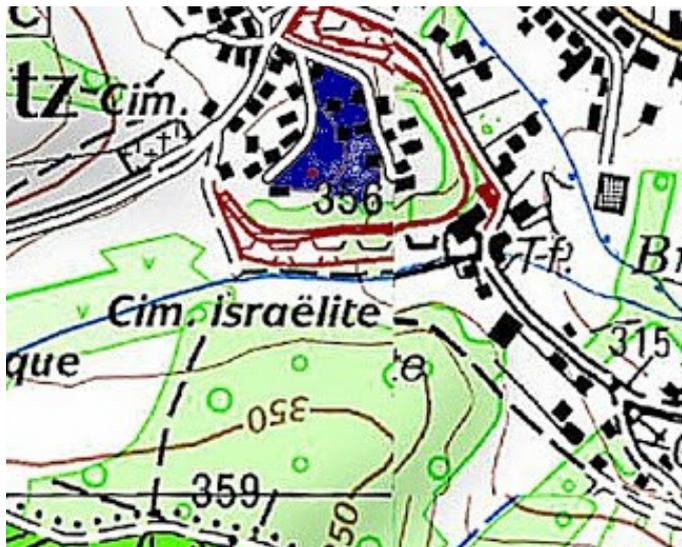
Joseph Birr a d'abord érigé la maison N°2 en 1884 / 1885.

Joseph Nietlisbach, marié à Véréna Gardi, était originaire de Suisse [l'époux était né en 1837 à Brunnwil et l'épouse en 1831 à Oberlunkhofen, communes situées dans le canton d'Aargau]. Il enseignait au couvent de Thierenbach et y vivait avec sa famille. Lors de l'incendie du couvent le 19 août 1884, il perdit tous ses biens et fut complètement ruiné parce qu'il n'avait souscrit aucune assurance contre l'incendie. Il décéda le 4 décembre 1889 à l'âge de 52 ans. Sa veuve acheta la maison au N° 2 de la Schlossringstrasse en 1894 mais mourut presque aussitôt (le 24 octobre 1894 à l'âge de 63 ans). Les deux fils du couple, Jean et Siegfried héritèrent de la maison. Siegfried [1866-1924] épousa Joséphine Schermesser [1869-1944], originaire de Gundolsheim, en 1896. Le jeune couple acheta la part de Jean Nietlisbach le 1^{er} juillet 1896. Siegfried, membre du Conseil de fabrique, décéda le 17 juin 1924. Sa veuve occupe toujours la maison.

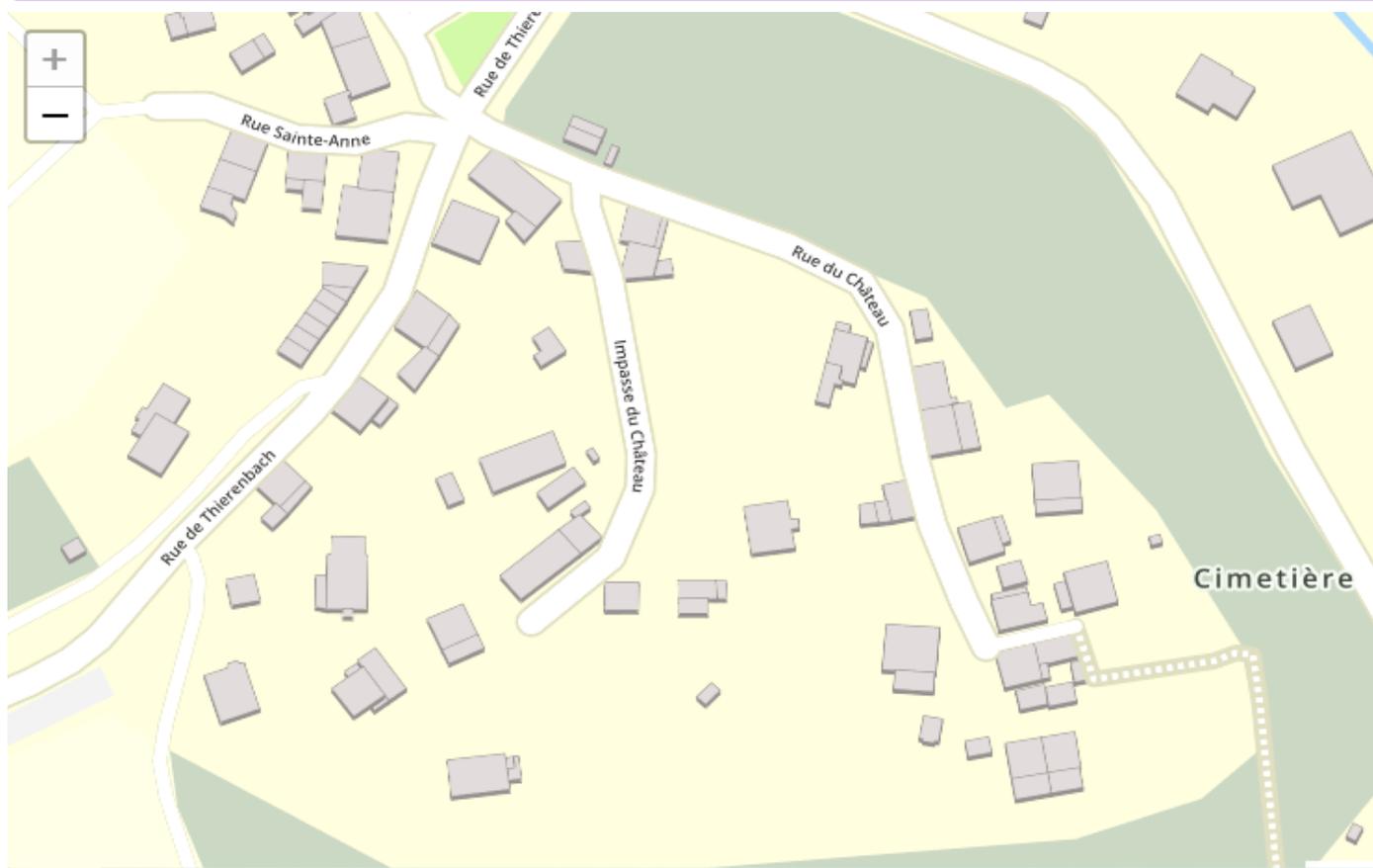
N° 3 [n° 3] : Maison Joseph Syren [1880-1962] – Joséphine Kuster [1879-1945]

N° 4 [n° 1]: Maison Joseph Vogel – Henriette Syren

Joseph Birr érigea la maison. Après son décès, la famille Aloïs Syren [1852-1916] - Joséphine Ehrsam [1853-1918] acheta la maison en 1892. Aloïs Syren décéda lors de l'évacuation à Rouffach le 1^{er} février 1916 tout comme son épouse le 28 août 1918. Le gendre, Joseph Vogel [1881-1962], qui avait épousé Henriette Syren [née à Jungholtz en 1885], hérita de la demeure en 1919.



Plan actuel - rue du Château, Impasse du Château, Rue Sainte Anne



OFFRE D'EMPLOI

La commune de Jungholtz propose un **poste d'adjoint technique** pour l'entretien des locaux communaux.

SYNTHÈSE DE L'OFFRE

Employeur	COMMUNE DE JUNGHOLTZ
Poste à pourvoir le	1 ^{er} septembre 2021
Type d'emploi	Emploi permanent
Grade	adjoint technique
Temps de travail	Non complet - 8h / semaine
Responsables Hiérarchiques	Le Maire - La secrétaire de Mairie
Difficultés	travailleur isolé Horaires décalés

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature (lettre + CV + copie des diplômes) **avant le 23 août 2021**

À l'attention de Monsieur le Maire

Mairie de Jungholtz
17 rue de Rimbach
68500 JUNGHOLTZ

Téléphone secrétariat : 03 89 62 22 12

Adresse e-mail : aamm.mairie.jungholtz@gmail.com

PROFIL RECHERCHÉ

- » Bonne connaissance de l'environnement de la collectivité
- » Sens de l'organisation de son travail - Gestion de son travail en totale autonomie
- » Personne consciencieuse, fiable et rigoureuse avec un grand sens des responsabilités et de la discrétion
- » Bonne connaissance des règles de base d'hygiène en collectivité et des consignes de sécurité
- » Bonne connaissance des modalités d'utilisation des produits d'entretien
- » Parfaite maîtrise de l'identification des surfaces à traiter
- » Connaissance des gestes et postures de la manutention

MISSIONS

- Entretien des locaux municipaux (mairie, salle polyvalente et bibliothèque) - tables, sièges, bureaux vider les vider les poubelles et effectuer le tri sélectif, passer l'aspirateur, effectuer un nettoyage humide des sols, nettoyer et désinfecter les toilettes, entretien ponctuel des vitres.
- Assurer le réapprovisionnement des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savon....)
- Maintenir le stock des produits d'entretien et d'hygiène et demander au secrétariat de passer les commandes de réapprovisionnement
- Assurer un rôle d'alerte quant à la sécurité des locaux, signaler les dysfonctionnements éventuels.
- Entretien bi-hebdomadaire de la salle polyvalente

La "Maison France Services"

Depuis le 17 mai 2021, la Maison France Services installée dans les locaux de la Mairie de Soultz, a ouvert ses portes au public.

La Maison France Services regroupe des services publics de proximité et apporte une réponse de proximité pour aider les usagers dans leurs démarches administratives et notamment celles en ligne.



Les services de Pôle Emploi, Mission locale, CPAM, CARSAT, CAF, MSA, Service des Impôts, mais aussi des services plus locaux comme le CCAS de la ville de Soultz ou encore ceux d'une association de médiation familiales y sont représentés.

La mise en relation avec ces services est effectuée par les deux animateurs présents, ces derniers sont à la disposition du public pour les accompagner dans la réalisation de leurs démarches administratives.

Leurs missions sont :

Accompagner à l'utilisation des outils numériques

Donner une information de premier niveau

Être le lien avec les services publics nationaux en disposant auprès d'eux d'un correspondant privilégié.

Ils sont formés aux outils des différents services nationaux et seront à même de donner les renseignements relatifs à ces opérateurs nationaux et à orienter le public vers le bon interlocuteur.

La Maison France Service est en libre accès et proposent, en dehors de permanences physiques qui se dérouleront dans l'un des espaces de confidentialité (CARSAT, médiation familiale, Service des Impôts...) de nombreux services mis à disposition par l'intermédiaire d'un ordinateur libre-service. Un accompagnement personnalisé est proposé par les animateurs de la Maison France Services.

Y ALLER

Maison France Services - Mairie de Soultz - RDC - l'ensemble des services sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. - Tél. 03 89 62 25 40



Horaires d'ouverture

les lundis et mardis de 8h à 12h
le mercredi de 8h à 13h
le jeudi de 14h à 20h
le vendredi de 14h à 19h

CAF - Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
Accès à l'ordinateur en libre-service, permettant de consulter son dossier personnel, ses derniers paiements et suivre le traitement des courriers. Pour ce faire, il faut vous munir de votre numéro d'allocataire et de votre code confidentiel.
☎ 0810 25 67 10 - www.caf.fr



CARSAT

Permanences physiques assurées par l'assistante sociale de secteur. Accès à l'ordinateur en libre-service, permettant de consulter son dossier personnel, demander un relevé de carrière, demander la régularisation de la carrière, consulter les derniers paiements. Pour ce faire, il faut vous munir de votre numéro de sécurité sociale.
☎ 3960
www.carsat-alsacemoselle.fr / www.lassuranceretraite.fr / www.info-retraite.fr



CPAM - Caisse primaire d'assurance maladie

Accès à l'ordinateur en libre-service, permettant de consulter son dossier personnel sur votre compte ameli, suivre vos remboursements en temps réel, télécharger vos attestations de droits et d'indemnités journalières. Pour ce faire, munissez vous de votre numéro de sécurité sociale, votre code confidentiel permettant d'accéder à votre compte ameli.



Direction départementale des finances publiques

Impôts, amendes, taxes locales

Accueil de proximité complémentaire au sein de la Maison France Services (permanences physiques).



Ministère de l'Intérieur

Permis de conduire, certificat d'immatriculation, pré-demandes de titres d'identités.
Accès à l'ordinateur en libre-service, permettant de se rendre sur le site ants.gouv.fr pour effectuer les démarches en ligne.



Pôle Emploi

Accès à l'ordinateur en libre-service qui permet de créer son espace, mettre son CV en ligne. Des entretiens en visio-conférence se tiennent avec les conseillers Pôle Emploi. / ☎ 3949 / www.pole-emploi.fr

MSA

Accès à l'ordinateur en libre-service, pour accéder au compte sur le site www.alsace.msa.fr et accéder à l'espace privé et utiliser les services en ligne de la MSA.



Mission locale Haute Alsace

La mission locale située à Colmar informe et accompagne vers et dans l'emploi les jeunes de 16 à 25 ans. Dans le cadre de la Maison France Services, la mission locale réalise des entretiens en visio-conférence avec les jeunes qu'elle accompagne.



CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour mission de mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Le CCAS accompagne les habitants pour l'attribution de l'aide sociale légale et dispenser des secours d'urgence. Des permanences se tiennent au sein de la Maison France Services.



Médiation familiales

L'association l'OREE (Organisme de Recherche sur l'Enfant et son Environnement) assure des entretiens de médiation familiale dans les locaux de la Maison France Services.
☎ 03 89 59 19 37 / www.oree-asso.eu



En bref

À ne pas manquer

Plan canicule

Depuis le 1^{er} juin 2021, le plan national canicule est activé. Santé publique France lance sa veille saisonnière et rappelle les messages de prévention à adopter en cas de fortes chaleurs.

La chaleur a un impact très rapide. L'état de santé des personnes les plus fragiles peut se dégrader rapidement et nécessiter des soins urgents.

Les personnes à risques et isolées, dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule, sont invitées à s'inscrire dès à présent sur le registre nominatif mis en place à la Mairie pour bénéficier de toute l'aide nécessaire en cas de forte chaleur.

Le recensement est facultatif et sur la base du volontariat. Il peut être fait par la personne elle-même, par son représentant légal ou, après accord préalable de la personne, par un tiers (médecin, service ou personne intervenant à domicile par exemple).

Les informations sont confidentielles et uniquement utilisées en cas de déclenchement de l'alerte canicule par le Préfet.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



La G.M.J. de Jungholtz prépare sa nouvelle saison

L'association **Gymnastique Moderne de Jungholtz (GMJ)**, affiliée à la FFEPGV (Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire) a été créée il y a plus de 30 ans et compte près de 150 membres (enfants à partir de 3 ans, enfants, adolescents, adultes et séniors).

Cette association propose à ses membres des séances d'éveil à la danse, de danse moderne et de renforcement musculaire.

Ces cours, qui sont adaptés à tout type de niveau, ont lieu à la Salle Polyvalente de Jungholtz et l'encadrement des séances est assuré par 5 animatrices qualifiées qui vous accueilleront dans une ambiance conviviale et dynamique.

L'activité de renforcement musculaire vous permettra de préserver votre capital santé et donc de travailler autour de plusieurs axes, comme le renforcement musculaire, l'amélioration de la souplesse, le cardio-respiratoire, le perfectionnement moteur tout comme l'équilibre.

Les différentes activités de danse moderne vous permettront de participer à la création d'un spectacle qui sera présenté, en fin de saison, à l'Espace Grün à CERNAY.

Ces représentations remportent toujours un très grand succès et ce, depuis de nombreuses années.

Pour toutes ces activités, vous pourrez profiter de 2 séances d'essai gratuites.



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Augusta au **06 27 24 22 95**



INSCRIPTION

Les inscriptions pour la saison 2021/2022 auront lieu le

**jeudi 09/09/2021
de 17h30 à 21h00,**

à la salle polyvalente de Jungholtz.



Le CCAS ? [Centre Communal d'Action Sociale]

Les CCAS découlent d'un long processus d'organisation de l'aide sociale en France. Pour bien comprendre, rappelons qu'avant la Révolution française, l'église catholique prend seule en charge toutes les actions en faveur des pauvres.

La Déclaration des droits de l'homme fait apparaître le principe de l'assistance comme **"un devoir de l'état et un droit pour le citoyen"**. En 1986, la loi de décentralisation a transféré une partie des compétences de l'état vers les collectivités territoriales (régions, départements, communes). L'action sociale et médico-sociale est alors placée sous la responsabilité des départements et c'est ainsi que sont nés les CDAS (Départemental) et les CCAS (Communal).

Ainsi, les centres départementaux (CDAS) sont chargés de la gestion de l'aide sociale légale (RSA, APA ...) et de coordonner l'action sociale sur leur territoire. Les centres communaux (CCAS) dont la compétence se limite au seul territoire de la commune, sont davantage conçus pour veiller à la bonne accessibilité des aides sociales et pour prendre des initiatives au niveau local afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer les différentes structures destinées aux enfants. Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, etc...) fruit de la politique d'action sociale de la commune.

Pour les communes de moins de 1500 habitants, la création d'un CCAS est facultative. A ce jour, Jungholtz n'a pas opté pour la création d'un CCAS. Cependant tout est mis en œuvre pour répondre aux demandes de ces concitoyens, sous forme financière ou matérielle.

Si vous êtes dans une situation particulièrement précaire ou complexe, si vous avez besoin d'une aide ponctuelle, n'hésitez pas à contacter la mairie qui saura :

- » identifier et qualifier votre demande d'aide,
- » vous aider à compléter vos démarches administratives pour obtenir ces aides,

» vous orienter vers les services et professionnels compétents.

Vous pouvez aussi vous adresser directement aux CAAD [Conseillers d'Aide et d'Accompagnement à Domicile] du réseau APA.

Vivre longtemps chez soi ?

C'est facile avec l'aide des Conseillers du Réseau APA

Les Conseillers d'Aide et d'Accompagnement à Domicile [CAAD] du Réseau APA sont là pour **vous guider, et vous accompagner dans vos démarches pour la mise en place de services à la personne.**

Lors d'une **visite gratuite à domicile**, ils réalisent une **évaluation globale de vos besoins** et vous proposent les **solutions adaptées à votre situation**. En véritable chef d'orchestre ils organisent l'ensemble des services qu'ils soient humains (aide à l'entretien de son logement, courses, aide à la toilette, préparation des repas,...) ou techniques (téléassistance, aménagement du logement...).

Les Conseillers du Réseau APA sont également des facilitateurs :

- » **Pour les démarches administratives** : ils se chargent de trouver les solutions de financements auprès des organismes compétents.
- » **Pour coordonner les personnes qui vous entourent** : proches, mais aussi partenaires et prescripteurs médicaux, ils travaillent en étroite collaboration avec eux, pour améliorer votre bien-être.

Pour prendre un RDV gratuit avec le conseiller de votre secteur, contacter le ☎ 03 89 32 78 78

Le saviez-vous ? » Protection des Chiroptères

La commune de Jungholtz accueille dans l'église de Thierenbach une colonie de chauve-souris, plus précisément Grand Murin et Oreillards.

L'ensemble des espèces de chauves-souris présentes en Alsace, tout comme leurs habitats, sont protégés par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007.

Il est donc important d'éviter tout dérangement des chauves-souris ainsi que toute modification de leur habitat



Le Grand murin (*Myotis myotis*) est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Il recherche des grands combles pour l'élevage des jeunes où les colonies peuvent atteindre plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'individus.

Essentiellement forestière, cette espèce chasse surtout des gros coléoptères dans les sous-bois et sur les chemins qui peuvent être distants de plus de 10 kms. Elle se sert de son ouïe pour repérer ses proies qu'elle capture au sol.

lorsqu'elles sont présentes, soit de début mai à fin août.

Chaque année, le GEPMA [Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace] assure le suivi des colonies d'estivage de chauves-souris, par le biais d'un comptage estival. Ce suivi est réalisé soit par une



L'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) est caractérisé par ses immenses oreilles, il présente souvent un masque noir autour des yeux et son pelage dorsal est long et gris cendré. L'Oreillard gris est une espèce qui apprécie les zones ouvertes telles que les terres d'agriculture extensive ou les zones présentant une mosaïque de bois, cultures et villages. C'est une spécialiste des petites proies volantes (Noctuidés). L'Oreillard gris est une espèce sédentaire qui n'effectue que de courts déplacements saisonniers. Ses gîtes d'été sont essentiellement les combles chauds des bâtiments : églises, châteaux, granges et maisons particulières.

prospection dans le bâtiment soit par un comptage en sortie de gîte (réalisé à la tombée de la nuit depuis l'extérieur du bâtiment).

Le GEPMA, en lien avec la SFPEM, est disponible pour toute question relative aux chauves-souris ou pour tout conseil ou intervention permettant une bonne cohabitation entre les usagers du bâtiment et les chauves-souris présentes en été.

Il développe depuis 2014 l'Opération **"Refuge pour les chauves-souris"** sur le territoire alsacien. Cette opération, coordonnée par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM) à l'échelle nationale, est totalement gratuite. Elle consiste en un engagement moral entre le propriétaire (public ou privé) et notre structure, officialisé par le biais d'une convention simple et peu contraignante, qui se révèle extrêmement bénéfique pour les chauves-souris.



Vous retrouverez plus d'informations sur le site internet : <https://gepma.org/refuges-chauve-souris/> ■

<p>▶▶ Juillet 2021 Marché aux Puces</p> 	<p>Marché aux Puces Bien que les vide-greniers, brocantes et autres déballages, durement impactés par la crise sanitaire liée à la Covid, soient à nouveau autorisés : lorsqu'ils ont lieu en plein air, qu'ils ne dépassent pas plus de 1000 visiteurs et que les organisateurs respectent un protocole sanitaire strict, celui de Jungholtz n'aura pas lieu. En effet l'association "Coup de Cœur" qui avait initialement programmé le marché aux puces de Jungholtz fin juillet a pris la décision de ne pas l'organiser en 2021. Le protocole sanitaire étant bien trop contraignant à mettre en œuvre.</p>
<p>▶▶ Juillet / Août</p>	<p>Tous les vendredi soir de Juillet et Août Marché Paysan à la Ferme des Moines - Artisans et producteurs locaux</p>
<p>30 & 31 juillet 1er Août</p>	<p>Foire de la Route des Vins d'Alsace - 1^{ère} édition de la Foire de la Route des Vins d'Alsace à La Ferme des Moines - Au programme plus de 100 vigneron qui vous feront (re)découvrir leur savoir-faire. Alors venez savourer les spécialités de notre région, déguster de nombreux vins locaux, le tout dans une ambiance musicale et conviviale.</p>
<p>17,18,19,21 & 22 Août</p>	<p>Spectacle équestre proposé par la troupe QUENDOR - Moulin de la Licorne</p>
<p>2 septembre</p>	<p>Rentrée scolaire</p>
<p>9 septembre</p>	<p>Inscriptions GMJ - Salle polyvalente de 17h30 à 21h00</p>
<p>17 septembre</p>	<p>Soirée « Rencontre en musique » à partir de 18h30 sur la place de la mairie.</p>
<p>18 septembre</p>	<p>38^{ème} Journées Européennes du Patrimoine sur le thème du "Patrimoine Ferroviaire" Conférence samedi le 18 septembre à 18h dans la salle du Conseil Municipal - sur le thème 'téléphériques et chemins de fer pendant la Première Guerre mondiale' et notamment la 'Sulzerbahn'</p>
<p> 26 septembre de 9h à 18h</p>	<p>Fête champêtre L'association des aviculteurs de Jungholtz, propose en lieu et place du repas 'carpes-frites', une fête champêtre autour de l'étang de Thierenbach. Au programme ambiance guinguette, présentation des animaux de la basse-cour, produits artisanaux et du terroir, buvette. Venez partager un moment convivial dans une atmosphère et une décoration champêtre.</p>



▶▶ Hirondelles un symbole du printemps en danger

Les hirondelles reviennent avec les beaux jours. Vivant proche des hommes, elles subissent un certain nombre d'atteintes et sont de moins en moins nombreuses. Les raisons de ce déclin sont multiples. Citons les principales : baisse de la ressource alimentaire par l'emploi d'insecticides, destruction directe des nids, impacts sur les bâtiments (disparition de bâtiments ouverts, ravalement de façades...).

Les deux principales espèces d'hirondelles revenant dans nos régions au printemps sont l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*).

Noire et blanche, l'**Hirondelle de fenêtre** niche principalement sous les rebords de toits, sous un balcon... Elle construit son nid avec de la boue, en forme de coupe et revient au même endroit d'une année sur l'autre. **L'Hirondelle rustique** est plus rurale ; elle occupe plutôt d'anciens bâtiments et son nid est également fait de boue. On la reconnaît grâce à sa queue fourchue et ses ailes effilées. Elles sont

toutes les deux insectivores.

Il est urgent de se mobiliser pour la protection des hirondelles et de leurs nids. En effet, ces oiseaux sont précieux pour l'humain, ce sont de redoutables prédateurs du moustique-tigre... et ce dernier gagne du terrain, pique à répétition et peut transmettre des maladies (dengue, chikungunya, virus Zika).

Certaines communes installent donc des nouveaux nids pour favoriser la venue des hirondelles, et limiter l'implantation du moustique-tigre.

Alsace : des hôtels à hirondelles pour lutter contre l'expansion du moustique tigre

Le moustique tigre, présent en Alsace depuis 2014, gagne du terrain chaque année. Pour limiter son développement la commune de Saint-Louis a fait poser des hôtels à hirondelles, un oiseau insectivore capable de manger 3.000 moustiques par jour.

Publié le 23/05/2021 à 17h05 • Mis à jour le 23/05/2021 à 17h13



Cinq hôtels à hirondelles ont été installés à Saint-Louis. © Vincent Lemisale, France Télévisions

Voici encore un projet sur lequel nous pourrions plancher pour le printemps prochain et trouver, comme à Saint Louis, le meilleur endroit où installer un hôtel à hirondelles.

QUE DIT LA REGLEMENTATION ?

*Les hirondelles sont des oiseaux protégés par l'Arrêté ministériel du 29 octobre 2009, qui interdit de détruire les individus, les nids, les œufs, les poussins ou de perturber intentionnellement les animaux. A noter que les nids restent protégés même quand les hirondelles sont absentes (période hivernale). Contrevenir à ces dispositions expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende. Alors, que faire quand il est nécessaire de faire des travaux pouvant impacter les hirondelles, comme les travaux de toiture ou de façade ? Avant toute intervention, il est impératif de demander une dérogation auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), à l'aide d'un document spécialement dédié (Cerfa n°13614*01). La dérogation à la destruction des nids ou de l'espèce pourra être accordée, moyennant l'installation de nids artificiels (en compensation à ceux détruits), de dates de travaux adaptées.*

 Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le service départemental du Territoire de Belfort de l'OFB [Office Français de la Biodiversité] ☎ 03.84.54.68.15

Lundi	9h à 12h	17h à 18h
Mardi	9h à 12h	-
Jeudi	-	14h à 16h

MAIRIE - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Permanence des élus **lundi de 18 à 20h** ou sur rendez-vous
Téléphone 03 89 62 22 11 - @ mairie.jungholtz@wanadoo.fr